

- Launoian Impassy

Amoassave du Canada

Washington, le 12 décembre 1991

No. 151

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont récemment eu lieu entre les représentants de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, au Canada, et de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, aux États-Unis d'Amérique, concernant le Mémorandum d'accord conclu entre ces organismes en date du 29 janvier 1959 et auquel est annexé le Tarif des péages de la Voie maritime du Saint-Laurent. Ce Mémorandum était joint à l'Échange de Notes du 9 mars 1959 entre nos deux gouvernements et a été modifié en 1964, 1967, 1972, 1978, 1980, 1982, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989 et 1991.

Les discussions ont mené à la signature du Mémorandum d'accord ci-joint par le Président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, le 28 août 1991 à Ottawa, et par l'Administrateur de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, le 3 septembre 1991 à Washington, D.C. Ce Mémorandum d'accord prévoit des modifications au Mémorandum

L'Honorable James E. Baker III Secrétaire d'État Washington, D.C. 20520